

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Réunion Commission du 21 Janvier 2020

Président M. MALLET

Présents : M. MONTMAYEUR, H GIROUD GARAMPON

Excusés : JP BERT, A EL GHARBI

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 468 sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 467 est sur le site.

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. Une liste par ordre alphabétique nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes **dès lors que toutes les personnes désignées** auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes non reçues ce jour

ASCOL Foot 38 ;Bourg Oisans ;Claix ;Cote Saint André ;CREYS-MORESTEL ; Eybens ;
Grenoble Dauphiné ;GRESIVAUDAN ;Isle D'ABEAU ;Les Avenières ; Nivolas V. Cs ; NOYAREY ;
Rives ;St André Le Gaz ; St Antoine ;St Maurice l'Exil ;Tour St Clair ;Touvet Terrasse ; Uo
Portugal ; USVO ; Vallée Bleue ; VAREZE ;

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.